

Service : Aide juridique

RÉF | 8290

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

En tant que service juridique agréé de première ligne, l'association Les droits sociaux organise des permanences permettant d'apporter un conseil, une aide, une orientation en matière de droit du bail, droit du travail (salarié et indépendant), de la sécurité sociale (chômage, allocations familiales, pensions, soins de santé, incapacité de travail...), d'aide du CPAS et d'allocations aux personnes handicapées. Ces permanences se tiennent sans rendez-vous, sur place et par téléphone. Elles sont gratuites et sont ouvertes à tous.

Le service juridique organise 3 types de permanences:

Service d'aide sociale : informations sur le droit au revenu d'intégration sociale (RIS), le droit aux différentes formes d'aides sociales accordées par les CPAS, les procédures de recours au Tribunal du travail, la récupération par le CPAS des aides octroyées, les procédures d'accès aux différentes passerelles de réinsertion professionnelle à partir du CPAS, le droit aux prestations familiales garanties, le droit à la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

Service droit du bail : informations sur les règles particulières aux baux relatifs à la résidence principale et les dispositions générales relatives à la location des biens immeubles (Code civil). Attention, pas d'aide au logement.

Service emploi et sécurité sociale : Informations sur le droit du travail, contrat de travail, travail des étrangers, crédit-temps, travail à temps partiel, travail des étudiants, congé de maternité et d'écartement... La sécurité sociale des travailleurs salariés et indépendants : l'assurance soins de santé et indemnités, la mutuelle, les allocations familiales (uniquement le mardi), l'assurance chômage et les matières en lien avec celle-ci comme les mesures d'aides à l'embauche, la pension de retraite et de survie, le statut social d'indépendant à titre principal ou complémentaire, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les allocations pour personnes handicapées...

[Associatif](#)

Type de formation

ORGANISATION

CONDITION D'ADMISSION

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Les permanences sont très spécifiques en fonction des matières traitées. Nous vous invitons dès lors à téléphoner avant de vous déplacer afin de pouvoir être reçu dans les meilleures conditions ou à consulter le site: www.atelierdroitssociaux.be

Organisme

L'atelier des droits sociaux
Rue de la Porte Rouge 4
1000 Bruxelles
Tél: 02 512 02 90